

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS)

À quoi servent les FDS ?

- À compléter l'étiquetage réglementaire des produits dangereux qu'il s'agisse de substances pures ou de mélanges.
- À informer sur :
 - les dangers de toute nature (physiques, environnementaux, pour la santé...)
 - les moyens de prévention à respecter lors de l'utilisation du produit
 - les conduites à tenir en cas d'accident, d'incendie
 - les principaux composants du produit
 - les conditions de stockage, de transport et d'élimination
- À aider l'employeur à identifier les principaux produits dangereux présents sur le lieu de travail et à réaliser son évaluation du risque chimique.
- À contribuer à l'information des salariés sur les dangers présents à leur poste de travail (la FDS doit être accessible pour les salariés utilisateurs).

Elles doivent être mises rapidement à disposition des secours en cas de sinistre.

Elles doivent être transmises au médecin du travail pour organiser la surveillance et la traçabilité des salariés exposés.

Quels sont les produits concernés ?

Tous les agents chimiques dangereux quelle que soit la forme (solide, liquide, gaz, aérosol).

NB : les FDS des produits cosmétiques, pharmaceutiques, sous forme massive (alliage, métaux) ou granulés (polymère, plastique) peuvent être demandées aux fournisseurs bien qu'elles ne soient pas obligatoires. La mise en œuvre de ces produits ou matières (poussières, fumées) peuvent en effet générer des risques.

Obligations employeur :

Selon l'article R4624-4-1 :

Afin d'éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail, le médecin du travail ou, dans les services de santé au travail interentreprises, l'équipe pluridisciplinaire est informé :

1. De la nature et de la composition des produits utilisés ainsi que de leurs modalités d'emploi. L'employeur transmet notamment au médecin du travail les fiches de données de sécurité délivrées par le fournisseur de ces produits ;
2. Des résultats de toutes les mesures et analyses réalisées dans les domaines mentionnés à l'article R. 4623-1.



Ne pas confondre les FDS avec les fiches techniques apportant des données techniques et commerciales. Elles ne peuvent se substituer aux FDS. La lecture d'une fiche technique est obligatoirement suivie par la lecture de sa FDS.

Comment se procurer les FDS ?

Elles doivent être transmises gratuitement par le fournisseur lors de l'achat et à chaque mise à jour de la FDS d'un produit. En cas d'absence, il revient à l'entreprise utilisatrice des produits d'en faire la demande auprès du fournisseur.

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS)

Comment lire une FDS :

S'assurer qu'elle soit datée, récente et rédigée en français. Elle doit contenir **16 rubriques obligatoires** (cf. annexe II du règlement REACH). En première lecture, les rubriques suivantes aident à repérer l'essentiel :

Rubrique 1

Identification du produit et du fournisseur

- Vérifier que le nom du produit soit bien identique à celui qui est inscrit sur l'étiquette de l'emballage

Rubrique 2

Identification des dangers

Conformément à la classification CLP (règlement CE 1272/2008)

- Pictogrammes



- Mentions d'avertissement et de danger (phrases H)

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H350 Peut provoquer le cancer.

H362 Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

- Les conseils de prudence (phrases P)

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer.

P235 Tenir au frais.

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.



Les autres rubriques

Elles vous informent sur les mesures à prendre en cas d'incendie, les données toxicologiques, les réactions dangereuses, l'élimination, le transport...

En pratique :

Il est recommandé de demander une mise à jour pour les FDS de plus de 3 ans et de les conserver pendant une période d'au moins 10 ans.

Pour aller plus loin :

Le logiciel SEIRICH de l'INRS (téléchargeable en ligne gratuitement) peut vous être utile pour l'évaluation du risque chimique. Il permet de stocker et d'analyser les FDS des produits.

Rubrique 3

Composition/information sur les composants

- Identification des composants et de leur proportion

Rubrique 4

Premiers secours en cas d'exposition accidentelle

- Inhalation, ingestion, contact oculaire ou cutané...

Rubrique 7

Manipulation et stockage

- Précautions à prendre pour manipuler le produit sans danger
- Conditions de stockage optimales à adopter (température, durée, incompatibilités)

Rubrique 8

Contrôle de l'exposition et protection individuelle

- Valeurs limites d'exposition professionnelles (VLEP)
- Repérer les Équipements de Protection Individuelle (EPI) recommandés : types, matières...

Rubrique 9

Propriétés physico-chimiques

- État physique, volatilité, pH, point éclair